



Vendredi 8 octobre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fribourg répond à un réel besoin de prise en charge différenciée des personnes âgées atteintes de troubles psychiques et lance un projet pilote dans la psychiatrie gériatrique.

L'Hôpital psychiatrique de Marsens offre depuis octobre 2004 un nouveau service de consultation liaison visant à renforcer les collaborations entre les établissements pour personnes âgées (EMS) et la psychiatrie. Il répond en cela aux besoins avérés dans les EMS. Pour l'instant deux établissements, le home de la Vallée de la Jogne à Charmey et la Résidence Les Epinettes à Marly ont été reconnus comme institutions pilotes.

Psychiatrie de consultation-liaison à Fribourg

Le terme de psychiatrie de consultation-liaison englobe les interventions et les soins donnés par des spécialistes à des patients ailleurs que dans une structure médicale spécialisée prévue à cet effet, soit dans leur lieu de séjour actuel (hôpital, institution, service ambulatoire). Il ne s'agit pas uniquement d'interventions médicales (consultations), mais aussi de conseils apportés à l'entourage professionnel ou familial du patient (liaison). La psychiatrie de consultation-liaison se pratique déjà depuis quelques années dans le canton de Fribourg, notamment dans le domaine de la pédopsychiatrie et dans le domaine de la psychiatrie pour adultes. Des spécialistes sont mis à disposition dans des hôpitaux de soins somatiques ou dans des institutions par le Service de pédopsychiatrie, par le Service psycho-social ou encore par l'Hôpital psychiatrique de Marsens. Par contre une consultation-liaison en psychiatrie gériatrique systématique est une nouveauté et comblera un besoin important.

Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans la psychiatrie gériatrique

Le projet pilote de consultation psychiatrique dans deux EMS est le fruit d'une réflexion commune associant des représentants de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, de l'AFIPA, du service psycho-social, ainsi que le médecin cantonal. Les recommandations communes de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et de l'AMP (Association mondiale pour la psychiatrie), visant à demander l'implication des connaissances particulières de la psychiatrie gériatrique dans des réseaux de santé modernes, ainsi que des modèles suisses fonctionnels ont servi de base de discussion.

Concrètement, l'Hôpital de Marsens, fort d'une expérience de plusieurs années dans le domaine de la psychogériatrie, offrira ses services aux deux EMS par le biais de la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire. Celle-ci, composée d'un médecin, d'un/e infirmier/ère et d'un/e psychologue, effectuera des visites régulières dans les institutions pilotes, à raison de deux heures tous les 15 jours. Le médecin procédera à l'évaluation et au suivi des patients à leur demande, à celle de leur médecin traitant ou d'un autre spécialiste. A moins qu'une prise en charge temporaire du patient ne soit indiquée et décidée, le médecin psychiatre se limite à son rôle de consultant, en référant de ses conclusions au médecin traitant. Autre aspect de ce projet pilote : le soutien qu'il apporte aux professionnels qui suivent le patient dans son lieu de séjour. La possibilité de discuter du cas de leur patient avec les spécialistes permet à ceux-ci de disposer d'informations complémentaires et d'acquérir des compétences nécessaires leur permettant de faire face à un problème clinique particulier.

L'équipe spécialisée de l'Hôpital de Marsens pourra également être amenée à pratiquer des consultations irrégulières dans d'autres homes du canton, selon les besoins et ses disponibilités. Une évaluation du projet est prévue à l'issue d'une première phase de 6 mois, c'est-à-dire au mois de mars 2005.

Favoriser le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie

Ce projet pilote s'inscrit dans la volonté affirmée par la Direction de la santé des affaires sociales d'améliorer la prise en charge des personnes âgées en favorisant leur maintien dans leur milieu de vie et de renforcer le travail en réseau. Il fait partie d'une vision globale préconisée par les différents milieux professionnels concernés et complète une offre qui s'étend de l'ouverture de structures d'accueil de jour aux soins à domicile. Son objectif premier est de prévenir dans la mesure du possible des hospitalisations psychiatriques et d'éviter ainsi aux personnes âgées un changement de leur lieu de séjour, souvent synonyme de dégradation de leur état général et émergence des complications de santé mentale supplémentaires.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Hôpital psychiatrique de Marsens, tél. 026 915 12 22

Dr G. Giacometti, médecin directrice

Dr J. Strnad, médecin adjoint, responsable de la psychogériatrie

M. S. Renevey, directeur

AFIPA, M. René Thomet, tél. 026 915 03 43

Service du médecin cantonal, Dr Georges Demierre, 026 426 82 30

Direction de la santé et des affaires sociales, tél. 026 305 29 04